

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL FÉMININ DE PARTIES RAPIDES

1. Organisation générale

1.1. Conditions de participation

Le championnat de France Individuel féminin de parties rapides est ouvert :

- à toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'Union Européenne résidant en France ;
- aux joueuses de nationalité monégasque ou andorrane et licenciées à la Fédération Française des Échecs ;
- aux joueuses étrangères jouant sous le code FRA ;
- les jeunes joueuses jouant avec un code FIDE étranger mais scolarisées en France depuis le début de saison.

Toute Ligue contrevenant à cet article s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'invalidation des qualifications concernées.

1.2. Déroulement de la compétition

Elle se déroule en deux phases : une phase zone interdépartementale (ZID) et une finale.

La première phase est organisée sous le contrôle de la Ligue. Elle est ouverte aux joueuses licenciées dans chacune des zones interdépartementales de cette Ligue.

Se qualifient pour la phase finale :

- 1 joueuse pour 1 à 10 participantes ;
- 2 joueuses pour 11 à 20 participantes
- 3 joueuses pour 21 à 30 participantes ;
- 4 joueuses pour 31 à 40 participantes ;
- 5 joueuses pour 41 à 60 participantes ;
- 6 joueuses pour 61 à 100 participantes ;
- 7 joueuses pour plus de 100 participantes.

Des repêchages parmi les participantes de la phase ZID pourront être éventuellement opérés pour la phase finale.

Sont qualifiées directement pour la phase finale :

- la championne et la vice-championne de l'année précédente ;
- les premières de chacune des catégories de U8F à U20F de l'édition précédente ;
- une joueuse sélectionnée par le club organisateur ;
- les joueuses françaises titrées GM, MI, GMF ou MIF ;
- les deux premières classées dans chacune des catégories féminines du championnat de France Jeunes de la saison en cours. Si elles sont déjà qualifiées, les places reviennent aux suivantes ;
- une joueuse par ZID choisie par la Ligue, sans obligation d'avoir participé aux phases de qualification.

Le club organisateur peut proposer les candidatures supplémentaires de joueuses de son club et/ou de son comité départemental à la direction de la compétition pour disputer la finale.

2. Organisation de la compétition

2.1. Direction de la Compétition

La Commission Technique Fédérale nomme le directeur ou la directrice de la compétition.

La Direction de la compétition organise dans son ensemble la phase zone interdépartementale ainsi que la finale (constitution des groupes par zones géographiques, nomination des organisateurs, collecte et diffusion des résultats et classements...)

Elle confirme les classements provisoires et établit le classement final qu'elle publie sur le site fédéral.

2.2. Arbitrage

Lors de la phase zone interdépartementale, l'arbitre fédéral doit avoir l'agrément de la Direction Régionale de l'Arbitrage et au minimum le titre d'Open 1.

La Direction de la compétition, après avis de la Direction Nationale de l'Arbitrage, désigne l'arbitre fédéral pour la phase finale. L'arbitre doit avoir au minimum le titre d'Open 1.

L'arbitre officiant valide et saisit les résultats sur le site fédéral, puis transmet les résultats du tournoi à la Direction de la compétition.

2.3. Calendrier

Pour la phase zone interdépartementale, la date et le lieu sont fixés par la Ligue. Cette phase doit se dérouler au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier fédéral.

La date et le lieu de la phase finale sont fixés par la Commission Technique Fédérale, en accord avec le Comité Directeur Fédéral.

2.4. Durée

Les phases départementales et ZID se jouent en sept rondes sur une journée.

La phase finale se joue en neuf rondes sur deux jours.

3. Déroulement des rencontres

3.1. Cadence

La cadence des parties est de quinze minutes avec ajout de 5 secondes par coup.

3.2. Homologation

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE.

3.3. Appariements

Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié.

Le championnat se joue au système Suisse, conformément au règlement FIDE C04.

3.4. Classement

Dans les différents tournois, le classement est établi au nombre de points, suivant le barème :

- gain : 1 point ;
- nul : ½ point ;
- perte : 0 point.

En cas d'égalité, c'est le classement du tournoi qui départagera les joueuses (buchholz tronqué, puis performance).

La première joueuse de nationalité française du tournoi national est déclarée championne de France.

3.5. Prix

Les trois premières au classement général reçoivent un prix.

Un prix et un trophée sont attribués à la meilleure joueuse pour chaque catégorie d'âge jeunes, de U8F à U20F.

Des coupes récompensent les meilleures des autres catégories selon le nombre de participantes.

Lors de la phase zone interdépartementale, différents titres et récompenses peuvent être attribués.